

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

RAPPORTEUR Pierre LABORDE

Affaire n° 20-001 : Echange parcellaire entre le Département de la Gironde et la commune de Blanquefort aux abords du gymnase Dupaty.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (S. Lacosse-Terrin et I. Fredoueil).

Affaire n° 20-002 : Prise en charge d'ouvrages de compétences communale par Orange

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (S. Lacosse-Terrin et I. Fredoueil).

RAPPORTEUR Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 20-003 : Convention de partenariat avec l'association Band à gosses et l'ITEP Breillan

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (S. Lacosse-Terrin et I. Fredoueil).

RAPPORTEUR Jean-Marie DELUCHE

Affaire n° 20-004 : Droit de préférence pour l'acquisition d'un terrain en espace naturel

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (S. Lacosse-Terrin).

RAPPORTEUR Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 20-005 : Avenant à la convention d'accès aux restaurants administratifs municipaux

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (S. Lacosse-Terrin).

RAPPORTEUR Pierre LABORDE

Affaire n° 20-006 : Modification du tableau des effectifs

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour 4 abstentions (L. Sibrac, L. Vergneaud, F. Castaing et C. Facione) et 1 absente (S. Lacosse-Terrin).

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT